



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 36078

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les difficultés rencontrées par les jeunes de 15 à 30 ans à partir en vacances. En effet, selon une enquête réalisée par la Jeunesse ouvrière chrétienne, durant l'été 2007 auprès de 895 Français, il apparaît que 40 % de ces jeunes ne partent pas en vacances chaque année, faute de temps (54 % d'entre eux) ou d'argent (44 %). 17 % d'entre eux ne partent même jamais. Les chômeurs, les jeunes qui résident dans une cité et ceux qui ne vivent plus chez leurs parents sont plus privés de vacances que les autres, ce qui inquiète particulièrement la Jeunesse ouvrière chrétienne. Elle lui demande donc quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour faciliter l'accès aux vacances pour ces jeunes et, plus généralement, pour leur accès à la culture et aux loisirs.

Texte de la réponse

Les difficultés des jeunes sont liées à plusieurs facteurs. Le haut-commissaire à la jeunesse s'attache à les traiter, en particulier : 1. L'information des jeunes. Les jeunes sont souvent peu informés de leurs droits alors que des dispositifs multiples existent. Le réseau Information-Jeunesse rassemble une information actualisée en direction de cette population, dont un des thèmes est celui des vacances et des loisirs. Ce réseau est soutenu par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et les services déconcentrés de la jeunesse et des sports. Un réseau d'« espaces Jeunes Numériques » et de « points Cyb » permet également aux jeunes d'accéder à l'information via internet librement et d'être formés à l'utilisation d'outils multimédia. Enfin, le portail www.jeunes.gouv.fr dispose d'une rubrique entièrement consacrée aux loisirs des jeunes. 2. Une offre de vacances et de loisirs adaptée. La DJEPVA soutient les projets associatifs nationaux visant cet objectif, y compris pour un public de jeunes en difficulté. Ces projets nationaux sont ensuite déclinés dans les régions selon les besoins et les partenaires impliqués localement. Certains projets associatifs visent à développer le départ en vacances des enfants handicapés. 3. Les aides financières individuelles. La plupart des aides aux vacances et aux loisirs pour les jeunes proviennent d'autres structures : gratuité des musées et monuments nationaux pour les 18-25 ans mise en place par le ministère de la culture et de la communication, « bons vacances » ou « aides aux temps libres » accordés par la Caisse d'allocations familiales (CAF) sous conditions de ressources, chèques vacances accessibles aux jeunes salariés, coupons-sports disponibles dans certaines directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports (DRDJS), comités d'entreprise et collectivités territoriales. Il existe donc sur le territoire de nombreuses possibilités offertes par l'État aux jeunes, sans compter les initiatives locales portées par les associations ou les collectivités territoriales (cf. la réponse à la question écrite n° 23301, publiée au Journal officiel du 26 août 2008 page 7450, concernant les aides au départ en vacances des jeunes).

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36078

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10128

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5173